



Compte bloqué suite dépôt chèque de banque

Par **Dragan**, le **15/11/2016** à **19:26**

Bonjour, nous avons un compte entreprise ouvert depuis le mois d'avril qui n'a pas fonctionné jusqu'à octobre hormis les prélèvements de gestion de compte qui nous ont mis à découvert de 200€. Nous avons versé un acompte par chèque de banque de 13000€ le 20 octobre suite à la concrétisation d'un premier contrat et avons effectué pour les besoins de l'activité des virements à hauteur de 9000€. La banque nous a bloqué la possibilité d'émettre des virements ainsi que la carte bleue et nous a interrogé en rdv en inquisition, d'où venait l'argent, le compte n'ayant pas fonctionné jusque là, sur tous les détails de nos démarches commerciales, qu'il existait de faux chèques de banque, nous a demandé de lui fournir une copie du contrat passé avec notre client, de la facture correspondant à ce versement... Ne s'agit il pas d'un abus de pouvoir? La banque a t'elle le droit d'agir de cette manière? Nous sommes très déçue et n'avons pas l'intention de répondre à ses demandes verbales ne serait-ce que par principe. Nous avons adressé un mail à la directrice de l'agence le 12 novembre demandant de nous rétablir nos accès internet et envisageons dans la négative d'adresser un courrier au service relations clientèles pour nous plaindre car nous n'avons rien fait de mal, nous faisons traité de voleur et estimons ne pas avoir à nous justifier. Les grandes entreprises sont elles maltraitées de la sorte? Cordialement.

Par **Visiteur**, le **15/11/2016** à **21:52**

Bar, Certains contrôles ont lieu vis à vis de la lutte contre le blanchiment et la fraude. Cela concerne les particuliers. Ce n'est pas habituel pour les comptes professionnels sauf doute sur la nature de l'activité. Concernant les chèques de banque, ils disposent de moyens pour savoir instantanément s'ils sont faux ou réels. Au pire, ils font un crédit "après encaissement".